

**Feuille de route**  
**Conseil Communautaire**  
**19 novembre 2012**  
**18H30**  
**Maison du Temps Libre à Peujard**

1° Mot d'accueil du Maire de la Commune

2° Appel et signature de la feuille de Présence

3° Ouverture de la séance

4° Désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance

5° Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2012

6° Election du Président

- Remise de la présidence au plus âgé des membres du Conseil Communautaire article L2122-8 du CGCT,
- Enregistrement des candidatures,
- Election du Président article L2122-7 du CGCT : Scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il y a un troisième tour. L'élection a lieu à la majorité relative en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

**Déroulé de l'élection :**

**Les votants viennent chercher un bulletin et une enveloppe. Ils passent dans l'isoloir et viennent déposer le bulletin sous enveloppe dans l'urne. Ils signent une feuille d'émargement pour chaque tour après avoir mis le bulletin dans l'urne.**

7° Le Président nouvellement élu prend la présidence de la réunion.

8° Détermination de membres du bureau et de vice-présidents : rapport n°2012-89

9° Election des Vice Présidents et membres du bureau :

- Le scrutin se fait selon les modalités prévues par l'article L2122-7 et non l'article L2122-7.2 (scrutin de liste) (inapplicable pour une CDC).
- Enregistrement des candidatures
- Election : Scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il y a un troisième tour. L'élection a lieu à la majorité relative en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

**Déroulé de l'élection :**

**Les votants viennent chercher un bulletin et une enveloppe. Ils passent dans l'isoloir et viennent déposer le bulletin sous enveloppe dans l'urne. Ils signent une feuille**

**d'émargement pour chaque tour et chaque élection après avoir mis le bulletin dans l'urne.**

10° Signature de deux PV d'élection par les secrétaires, le doyen d'âge et le Président élu et par tous les membres du conseil présents.

11° Suite de l'ordre du jour :

- Rapport n°2012-91 : Délégation de pouvoir
- Rapport n°2012-92
- Rapport n°2012-93
- Rapport n°2012-94

12° Clôture de la séance